

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze-janvier à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	MLUHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	E	F. ROBERT	P

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 01 décembre 2025 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ Bourg de Lascabanes : délibération demande de DETR :

Le projet de réaménagement du cœur de bourg de Lascabanes a fait l'objet d'une modification de l'emplacement du parking, le conseil délibère à nouveau pour la demande de Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 662 585 € HT incluant les travaux du pluvial réalisés l'an dernier. La demande de subvention dans ce cadre est de 30%, soit un montant prévisionnel de 198775€ HT.

Autres financements :

- Conseil départemental : 100000€ HT
- Des Amendes de Police : 13802€ HT,
- De l'Agence de l'eau : 75000 € HT.
- Fonds spécifiques à la commune pour boucler l'opération : 265000€ HT en partie déjà versés pour le pluvial

La présentation du projet et le plan de financement de l'opération ont fait l'objet d'un échange au sein d'instance. Aux termes des discussions les membres du conseil valident cette présentation à l'unanimité des présents.

Une délibération est prise en ce sens sur la réalisation du projet présentée et le plan de financement exposé.

Les travaux de réalisation de l'aménagement doivent prendre fin au 1^{er} semestre 2027

➤ Appel candidature SPS Bourg Lascabanes – Délibération suite analyse :

Comme indiqué dans le précédent compte rendu du conseil il est impératif de désigner un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dès lors que plusieurs entreprises interviennent sur un même chantier de BTP.

Le conseil est en attente des réponses pour janvier concernant le bureau d'étude pour la sécurité du chantier à venir

➤ **Approbation rapport n°3 CLECT :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principe de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

M. le Maire présente à l'assemblée le montant des attributions de compensation des 10 communes de la Communauté des Communes pour l'exercice 2023.

Pour la commune de Lendou en Quercy, la fiscalité professionnelle enregistrée est de 13444€, avec une déduction du total des charges anciennement transférées de 3796€ et un montant des attributions de compensations 2023 de 13667€.

Les membres du conseil prennent acte de ces données transmises et valident à l'unanimité des présents l'attribution de compensation présentée. Une délibération est prise en ce sens

➤ **Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes :**

Lors du dernier congrès national des maires il a été abordé la « Liberté d'agir des communes, condition sine qua non d'une démocratie vivante et solide ».

C'est dans ce cadre que l'Association des Maires de France demande l'adhésion de la commune pour plus de latitude sur les territoires, pour une : « application locale des réglementations »

Les membres du conseil donnent un accord de principe sur cette position.

➤ **Redevance annuelle pour l'utilisation de cette toiture photovoltaïque :**

Afin de ne pas avoir à être imposé de la vente d'électricité au titre de l'impôt sur le revenu, sur les conseils de la DGFIP, la commune demande une redevance pour utilisation du toit de l'école de St Laurent Lohmie concernant l'installation des panneaux photovoltaïques.

Cette dépense sera comptabilisée dans le budget annexe du poste photovoltaïque pour être exonéré d'impôt. Le coût de la redevance sera calculé au prorata du montant du taux d'imposition.

➤ **RPQS eau, assainissement et ANC :**

Le RPQS (le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce bilan

D.Boutard en sa qualité de Président du Syndicat des eaux potables – assainissement du Quercy blanc, fait un compte rendu quantitatif, qualitatif et organisationnel, comme le prévoit la législation en vigueur.

Pour information sur la commune le prix de l'eau est à 3,32€/M3

Il rappelle que ses données sont accessibles en annexe dans le bulletin communal.

➤ **4 – Vente terrain de football Près d'Armagnac ST Laurent Lohmie : Délibération :**

L'entreprise SARL ST Pierre de travaux publics de Jérémy COUTURE et de Franck BOUKHEZER sollicite la commune pour l'acquisition de l'ancien terrain de foot de ST Laurent Lohmie pour s'implanter (dépôt de matériel, bâtiment avec panneaux photovoltaïque comprenant des bureaux, ...).

Par souci d'équité, le conseil a informé en amont les voisins de cette transaction en discussion.

Pour l'heure, le conseil attend la position de l'entreprise se manifeste pour connaître sa position, afin que les membres du conseil puissent prendre une décision.

➤ **Bulletin communal :**

Le bulletin communal est finalisé, l'impression est en cours et doit être récupéré pour une distribution avant la cérémonie des vœux.

➤ **Vœux 2026 :**

C'est la dernière cérémonie de la mandature. Celle-ci est fixée au samedi 24 janvier à la salle des fêtes de Saint Cyprien à 16 heures. Une invitation en ce sens a été envoyée à tous les administrés.

M. le Maire rappelle qu'il ne pourra faire un bilan du mandat, droit de réserve oblige. Aussi l'accent sera mis sur les modalités de vote pour les prochaines élections municipales et sur l'aspect organisationnel de la commune mis en place depuis le 1^{er} janvier 2026.

Il sera rappelé qu'un seul bureau de vote sera tenu au centre de la commune, à la mairie de St Cyprien.

➤ Projets en cours : Point avancement du mur du cimetière de St Cyprien, Bourg de Lascabanes :

- Vestiaire ST Cyprien : Dossier en attente.
- Mur cimetière ST Cyprien : En attente de la mise en œuvre de la balustrade en fer thermolaquée pour sécuriser le couronnement du mur de soutènement.
- Bourg de Lascabanes : se référer au §2

➤ Questions diverses :

- Les listes électorales : Après révision des registres par la commission, le nombre d'électeurs dans la commune est de 510 inscrits à ce jour.
- Le travail de mémoire réalisé par l'association présidé par M. Thiebeaud dans le cadre du « Souvenir Français » est salué.
- Suite à un différend sur la place du bourg de Lolmie, une administrée demande le bornage des lieux et une prise en charge des frais occasionnés. M. le maire explique que : « le demandeur de l'intervention doit s'acquitter des frais ».

➤ Questions diverses :

Levée de la séance 23 heures

Le Maire
Bernard VIGNALS

